



Raccordement fibre

Par Marianne13

Bonjour,

Nous sommes locataires en maison. Nous avons notre box internet chez xxxxx et sommes raccordés en ADSL. Suite à de nombreuses coupures internet, nous les avons appelés et il se trouve que notre câble ADSL sera coupé dans un mois car tout devra passer par la fibre !

Nous avons déjà fait intervenir des techniciens et nous ne pouvons être ni raccordés en souterrain ni en aérien sans faire de gros travaux.

Ma question est la suivante : qui devra effectuer et payer les travaux ? Le propriétaire ou les locataires ?

Merci

Par Stefanouille

BONJOUR
C'est les locataires

Par Stefanouille

Après faut voir si la pose est gratuite. Selon les opérateurs vous les appelez, demander la fibre et c'est gratuit. Exemple chez free pour un abonner free.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si votre logement n'est pas éligible à la fibre, vous conserverez la liaison ADSL. Le câble ADSL est aussi le câble cuivre qui sert au téléphone depuis "la nuit des temps".
Il ne sera pas coupé !

Contactez un autre FAI. (sans faire de pub SVP ...)